

**Arrêté n° 1299 du 26 mai 2025.** Le maître **ONDZIEL (Stève Yann)** des forces armées congolaises, en service au 336<sup>e</sup> bataillon des fusiliers marins, est rétrogradé au grade de second-maître pour « Faute contre la discipline ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.